

Bulletin municipal avril 2014



TROC DES PLANTES
JEUDI 8 MAI
Organisé par Blé en Herbe

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
MARDI 20 MAI

FEUX DE LA MUSIQUE
14 JUIN 2014



Mairie
1 rue du Puits Dessous
21120 CHAIGNAY

03.80.95.20.09
mairie.chaignay@gmail.com

Permanences
Mardi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h30

Rencontre avec les élus
Samedi de 11h à 12h

OBJETS ENCOMBRANTS

L'association des 3 rivières passera le
mardi 20 mai

Déposez vos objets avant 8h du matin
SAUF

Le papier et le verre, les objets très
lourds, les produits dangereux et
toxiques, batteries, peinture, vernis, produits de traitement,
gravats, pneus sans jante, végétaux.



FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée
du 5 au 11 mai

En cas d'urgence,
veuillez contacter
le maire ou les adjoints

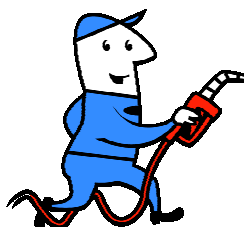
COMMEMORATION

Le Maire et
le Conseil Municipal
vous invitent à la
cérémonie du 8 Mai
à 11 heures.



Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts
suivi d'un vin d'honneur.

COMMANDE FIOUL



Les personnes
intéressées
par le groupement
d'achat de fioul
peuvent s'inscrire auprès
de M. LEGOUX Franck

03.80.95.19.77 (18 à 20h)

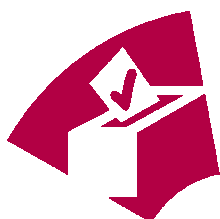
ou par messagerie :

francklegoux@orange.fr

entre le 9 et le 13 juin 2014

(aucune commande ne sera prise en
compte après le 13 juin)

La livraison devant se faire
semaine 25/2014
(20 juin au plus tard)



ELECTIONS
EUROPEENNES

25 mai 2014

TRADITION DU PREMIER MAI

Le 1^{er} mai c'est la fête du travail. On peut s'offrir un brin de muguet pour se porter bonheur.

Mais il y a également une coutume méconnue des nouveaux habitants à laquelle les jeunes du village sont attachés, c'est celle de la pose des Mai.

Le "Mai" est un jeune arbre, que les jeunes hommes installent contre le mur du domicile des jeunes filles à marier, dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, pour les honorer. Ils en profitent également pour déplacer quelques objets (pots de fleurs, bancs, brouettes...) que les habitants auraient oublié de ranger...

Au fil des années de nombreux excès ont été commis et cette tradition est maintenant interdite dans de nombreuses communes. Cette coutume n'a bien sûr aucun cadre légal mais est encore tolérée à Chaignay. Son maintien est fragile, il appartient donc aux jeunes de ne rien détériorer et ceci dans le respect de la propriété privée.

C'est à ces conditions que la tradition pourra être maintenue.

BRICOLAGE



La belle saison est aussi celle des travaux qui, bien que nécessaires, sont parfois bruyants.

Un arrêté préfectoral du 16 juin 1999 dispose que les travaux de bricolage, auxquels on associe la tonte des pelouses, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

TABLEAU DES COMMISSIONS

TRAVAUX

Jean-Marie MICHELIN Gilles BIANCONE (animateur) JM GOBEROT (resp agent espaces verts)	Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE Marie-Pierre DESBROSSE Jean-Baptiste FERRAND	Jean-Sébastien JURET Patrice RAYMOND Florent SALIGOT
DAVAL Bertrand DESBROSSE Luc	NAUDET Anne-Marie NAUDET Daniel	ROBERT Marc ROUGET Didier

BOIS

Jean-Marie MICHELIN Jean-Michel GOBEROT (animateur) Martine CIRÉ	Gilles BIANCONE Jean-Sébastien JURET	Magali PAULIN Florent SALIGOT
---	---	----------------------------------

ENFANCE/JEUNESSE - ECOLE

Jean-Marie MICHELIN MP DESBROSSE (animateur) RAYMOND Sylvie	Patrice RAYMOND (animateur) Rosa BARBOSA-KNAPP	Gaëlle HAGELSTEIN Pierre LAGNEAU
--	--	-------------------------------------

ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE - FLEURISSEMENT

Jean-Marie MICHELIN Marie-Pierre DESBROSSE (animateur) DAVAL Bertrand DAVAL Frédérique	Frédéric LANOIR (animateur) DESBROSSE Luc MONIN Nadège	Tous les conseillers ROBERT Marc SCRIBOT Bernadette
--	---	---

COMMUNICATION

Jean-Marie MICHELIN Pierre LAGNEAU (animateur) LAGOUTTE Jean-Marie	Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE Jean-Michel GOBEROT LAGOUTTE Vianney	Gaëlle HAGELSTEIN Berty ROBERT
---	---	-----------------------------------